



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : 36 - Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour la Défense Extérieure Contre les Incendies (contrôle voire achat poteaux incendies), l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon

**Mise à disposition technique des agents de la CAGB pour
la Défense Extérieure Contre les Incendies
(contrôle voire achat poteaux incendies),
l'eau salée et les fontaines de la Ville de Besançon**

Rapporteur : M. l'Adjoint BODIN

	Date	Avis
Commission n° 3	31/10/2018	Favorable unanime
Commission n° 5	31/10/2018	Favorable unanime

Contexte

Le personnel de la Ville de Besançon intervenant pour la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), la mise à disposition de points d'eau sur les manifestations, l'eau salée, les fontaines et la livraison de chlore aux piscines, ayant été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018, mais poursuivant ses interventions sur les domaines précités, il est nécessaire de réaliser une convention de mise à disposition d'agents CAGB à la Ville de Besançon pour définir les modalités techniques et financières de ces interventions.

Contenu de la convention

Les équipements de défense incendie, les fontaines et l'eau salée ne sont pas concernés par le transfert des compétences eau/assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La Ville de Besançon reste donc compétente pour exploiter ses installations.

L'exploitation de ces installations requiert les mêmes exigences que celles d'eau potable et d'assainissement, et engendre des interventions nombreuses, de nature, d'importance, d'urgence, de proximité et de fréquence variées qui appellent la mise en œuvre de moyens spécifiques et adaptés souvent différents. Aussi, il est proposé que le personnel des services eau et assainissement de l'Agglomération interviennent pour la réalisation de cette exploitation.

En outre, la Ville de Besançon pourra demander les interventions des services communautaires d'eau et d'assainissement, pour des besoins en eau/assainissement lors de manifestations sportives et culturelles ainsi que pour la livraison de chlore pour les piscines.

La convention a pour objet de détailler les modalités techniques et financières des différentes prestations listées ci-dessus.

Cette convention a déjà été approuvée par le Conseil d'Exploitation le 29 août 2018, et par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 27 septembre 2018.

M. LIME, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'agents des services communautaires d'eau et d'assainissement dans la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), les manifestations, l'eau salée, les fontaines et la livraison de chlore aux piscines pour la Ville de Besançon,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité